

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	1155
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	18-Archit., arts appliqués, plastiques, spectacle, musique ...
<b>Section 2 :</b>	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	HISTOIRE DE L'ART ACTUEL
<b>Job profile :</b>	HISTORY OF ARTS
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Arts
<b>Implantation du poste :</b>	0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS
<b>Localisation :</b>	Rue des Teinturiers
<b>Code postal de la localisation :</b>	80080
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	ENVOI NUMERIQUE UNIQUEMENT DEPOT SUR GALAXIE  XXXXX - X
<b>Contact administratif :</b>	PHILIPPE PENTIER
<b>N° de téléphone :</b>	RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.72.29
<b>N° de Fax :</b>	03.22.82.70.14
<b>Email :</b>	Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2021
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR DES ARTS
<b>Référence UFR :</b>	
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	UR4291 (200815527X) - CENTRE DE RECHERCHES EN ARTS ET EN ESTHÉTIQUE - UR UPJV 4291
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

<p>Numéro dans le SI local : Corps : (MCF ou PR)</p> <p>Article</p> <p>Section 1</p> <p>Section 2</p> <p>Section 3 :</p> <p>Profil :</p> <p>Job profile :</p> <p>Research fields</p> <p>EURAXESS :</p> <p>Implantation du poste :</p> <p>Localisation :</p> <p>Code postal de la localisation :</p> <p>Etat du poste : ( V ou SV )</p>	<p>MCF Histoire de l'art actuel</p> <p>18°/22° section</p> <p>HISTOIRE DE L'ART ACTUEL</p>
<p>Contact administratif :</p> <p>N° de téléphone :</p>	<p>PHILIPPE PENTIER RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28</p>
<p>Mots-clés : (1)</p>	<p>Histoire de l'art récent ; Art contemporain ; Pratiques curatoriales ; Critiques d'art</p>
<p>Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :</p>	<p>La personne recrutée devra assurer des enseignements théoriques dans les niveaux de Licence et de Master Recherche Arts plastiques. Ses compétences balayeront un spectre large dans le champ de l'histoire de l'art actuel depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, afin de permettre aux étudiants d'acquérir les outils et les savoirs visant à l'élaboration et à l'approfondissement de leur recherche personnelle.</p> <p>Elle sera ainsi invitée à mener aussi bien des cours théoriques (Histoire de l'art contemporain, sciences humaines et théorie de l'art, critique d'art, enjeux et expériences des expositions et des publics, méthodologie de la recherche...) en Licence et en Master et à encadrer la recherche, notamment en Master Arts plastiques et Esthétique comparée (suivi des mémoires, participation aux enseignements théoriques interdisciplinaires) ainsi que des cours de professionnalisation (initiation à la recherche...).</p> <p>Une aptitude à penser et à transmettre l'articulation entre théorie et pratique (artistique et curatoriale) dans le domaine des arts plastiques est particulièrement requise.</p> <p>La personne sera également attendue sur le terrain plus expérimental de l'organisation de projets et manifestation culturels du département au niveau local et régional.</p> <p>Elle disposera également d'une expérience d'enseignement avérée au niveau universitaire (Université ou école d'art), ainsi que d'une activité de recherche soutenue dans le domaine des arts plastiques.</p>
<p>Profil recherche :</p> <p>Laboratoire :</p>	<p>La personne recrutée participera activement à la recherche collective de l'EA 4291 (CRAE). Le profil du poste n'est pas rattaché à un axe particulier de l'équipe.</p> <p>L'activité scientifique de la personne recherchée mettra en évidence à la fois un nombre effectif de communications et publications universitaires stricto sensu,</p>

mais aussi une pratique curatoriale et d'écriture critique.

Une activité curatoriale et éditoriale personnelle confirmée, en cohérence avec ses recherches scientifiques – quelle qu'en soit l'expression – tout comme une familiarité avérée avec les pratiques artistiques récentes de la scène internationale au sens général du terme sont impératives, car considérées comme garantes de la capacité à accompagner le travail des étudiants et à mener une recherche en arts plastiques.

L'implication active dans la recherche en arts plastiques, souhaitée par l'équipe, comprendra à la fois la production d'un ensemble de publications scientifiques et artistiques, tout comme l'initiative de montage d'événements scientifiques (journées d'études, colloques, séminaires...) qui pourraient être liés parallèlement à des manifestations artistiques et/ou pédagogiques (workshop, expositions...) et leur publication.

Il est attendu que la personne recrutée prendra activement part à la vie du département et du laboratoire en :

- Assurant des charges et responsabilités administratives (dont celle de la gestion d'un niveau de Licence et/ou de Master) ;
- Participant activement aux projets pédagogiques, scientifiques et culturels (montage d'événements culturels croisant le pédagogique et le scientifique, mise en place de workshops...);
- Contribuant à l'enrichissement des relations de partenariat pédagogiques et scientifiques avec le monde professionnel et scientifique des arts et de la culture (institutions, autres départements et laboratoires de l'UPJV, associations, collectivités locales, scène artistiques, entreprises...)

## **Informations Complémentaires**

**Job profile** : brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.

**Research file** :

**Enseignement** :

Profil : MCF Histoire de l'art actuel – 18e/22e section

Mots-clés Enseignement : histoire de l'art récent, art contemporain, pratiques curatoriales, critique d'art

Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées :

Lieu(x) d'exercice : UFR des arts, la teinturerie, Amiens

UFR Département d'enseignement UFR des arts

Nom directeur Département : Eric VALETTE

Tel directeur Dépt. :

Email directeur de Département : [eric.valette@u-picardie.fr](mailto:eric.valette@u-picardie.fr)

URL Dépt. :

**Recherche** :

Profil : MCF Histoire de l'art actuel – 18e/22e section

Mots-clés Recherche : histoire de l'art récent, art contemporain, pratiques curatoriales, critique d'art

Responsabilités scientifiques

Lieu(x) d'exercice : UFR des arts, la teinturerie, Amiens

Nom directeur unité de recherche : Androula MICHAEL

Tel directeur unité de recherche : +33 3 64 26 83 44

Email directeur unité de recherche : [androula.michael@u-picardie.fr](mailto:androula.michael@u-picardie.fr)

URL unité de recherche : <https://www.u-picardie.fr/crae/>

**Descriptif unité de recherche (projet scientifique)** :

Le CRAE réunit des chercheurs en arts plastiques, cinéma, théâtre, histoire de l'art, esthétique (arts, littérature, philosophie), et archéologie et permet des circulations fécondes d'un domaine de recherche à l'autre. Plusieurs de ses membres étant parallèlement artistes ou commissaires d'exposition, cinéastes ou dramaturges, le CRAE s'engage fortement dans des activités qui combinent recherches théoriques et pratiques de création. Il souligne ainsi l'importance des liens avec la société et la nécessité de la médiation scientifique à une échelle nationale et internationale.

Descriptif projet (axe(s) dans lequel l'enseignant chercheur est susceptible de s'intégrer) :  
<https://www.u-picardie.fr/crae/index.php/actualites/axes-de-recherche/>

**NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 13 Février 2015, modifié par l'arrêté du 23 Juillet 2019.**

Le dossier de candidature est dématérialisé ;

L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application Galaxie AVANT la date de clôture des candidatures.

**Le dossier de candidature au titre du recrutement (article 26-I-1°) est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à l'article 10 de l'arrêté du 13 Février 2015 :**

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (c'est-à-dire une copie du diplôme de doctorat ou une attestation provisoire en attente du diplôme) ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique de documents suivants indiqués à l'article 6 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférence et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou, le cas échéant, l'accord du chef d'établissement pour l'*exeat* si la condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;

Les maîtres de conférence séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les maîtres de conférence en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de [l'article 9-3](#) du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 8** de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition.

Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des conditions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir les justificatifs d'ordre familial :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, justificatif de situation de handicap en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

En outre, pour les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (*candidats appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférence*), l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, le rapport de soutenance du diplôme détenu doivent être transmis.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisation est facultative.

### **ATTENTION**

**Début de l'enregistrement des candidatures aux postes et des documents déposés en version numérique sur l'application GALAXIE**

**25 Février 2021, 10h, heure de Paris**

**Date et heure limite du dépôt des documents dématérialisés sur GALAXIE**

**30 Mars 2021, 16h, heure de Paris**